

**Poursuivre l'accompagnement des services déconcentrés
dans le développement du contrôle interne financier**

Dans son dernier rapport de certification relatif à l'exercice 2021, la Cour des comptes pointe, pour la seconde année consécutive, une démarche de maîtrise des risques peinant à être engagée dans les services déconcentrés (SD). Les points d'amélioration identifiés concernent notamment l'accompagnement de l'administration centrale, la mise en place d'une cartographie incluant les services déconcentrés, l'élargissement de la cartographie en dehors de sphère comptable, des outils favorisant des pratiques homogènes, et la formalisation et le suivi des résultats des contrôles.

Pour 2023, il vous est proposé de poursuivre l'accompagnement des services déconcentrés de votre ministère, notamment en vous assurant qu'ils s'approprient d'une part les principes de la maîtrise des risques et, d'autre part, les outils du contrôle interne déployés dans votre ministère.

Il conviendra également de vous assurer que la couverture des risques a été établie en prenant en compte la mise en œuvre de la responsabilité des gestionnaires publics au 1^{er} janvier 2023 (voir annexe 2).

Cet accompagnement peut être décliné autour des trois actions ci-dessous.

Actions	Préconisations	Outils
Organisation d'un dispositif de maîtrise des risques intégrant les SD	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage du CIF au plus haut niveau dans le cadre d'une gouvernance dédiée. • Désignation d'un référent CIF dans tous les services déconcentrés : échange entre les acteurs du CIF, déclinaison des orientations nationales, mutualisation de bonnes pratiques, élaboration et validation d'outils de pilotage locaux. • Demander aux services déconcentrés de partager les éléments du CIF avec l'administration centrale chaque année notamment la cartographie des risques et le suivi de son plan d'action. • Donner du sens aux acteurs métiers : le CIF comme outil d'alerte, de simplification et de priorisation. • Intégration dans les outils de pilotage ministériels des enjeux et risques portés par les SD (utilisation des cartographies des risques locales pour construire la cartographie ministérielle, ciblage sur les processus à enjeux significatifs comportant des risques majeurs). • Définition d'actions prioritaires de maîtrise des risques en collaboration avec les SD. • Diffusion des orientations ministérielles du CIF intégrant les SD. 	<p>Identification de risques majeurs :</p> <p>→ Référentiels de contrôle interne comptable <i>SQC/05_Outils/03_Documentation des risques</i></p> <p>→ Livrables du GT CIF 2022 – Responsabilité des gestionnaires publics <i>SQC/03_Animation/03_Groupes de travail/2022_RGP Etat</i></p> <p>Formation :</p> <p>→ Formation « Contrôle interne financier de l'État » de l'IGPDE</p>

<p>Renforcer l'animation du CIF pour accompagner les SD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de correspondants locaux du CIF en charge de l'animation de la démarche rattachés aux responsables locaux du CIF (RBOP, RUO) et développement du réseau pour des échanges de bonnes pratiques et d'outils, groupes de travail, etc. • Élaboration et diffusion de feuilles de routes aux responsables et correspondants locaux du CIF. • Lettre de mission du correspondant local du CIF : mandat, objectifs, modalités de remontée d'informations au référent ministériel du CIF. • Formation aux enjeux, méthode et outils du CIF dans les SD. • Développement et diffusion d'outils du CIF : modèles d'organigrammes fonctionnels nominatifs, de cartes des risques, plans d'action et plans de contrôle de supervision <i>a posteriori</i>. Ils doivent permettre d'intégrer les problématiques nationales et locales. 	<p>Modèles d'outils du CIF :</p> <p>→ OFN SQC/05_Outils/02_OFN</p> <p>→ Carte des processus, carte des risques, plan d'action SQC/05_Outils/01_Supports de pilotage</p> <p>→ Plan de contrôle de supervision <i>a posteriori</i> SQC/05_Outils/04_Outils d'évaluation/02_Contrôles de supervision <i>a posteriori</i></p>
<p>Organiser un dispositif d'évaluation et de suivi de l'effectivité et de l'efficacité du CIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de contrôles de supervision <i>a posteriori</i> et fiches associées décrivant les modalités de réalisation des contrôles (échantillon, décompte des anomalies, etc.). • Consolidation et exploitation périodique des résultats des contrôles de supervision <i>a posteriori</i>, élaboration d'un bilan des constats diffusés à chaque service ayant réalisé les contrôles, et d'un bilan national dont les conclusions doivent alimenter la carte des risques ministérielle et le plan d'action associé. • Réalisation d'un bilan du CIF (déploiement et résultats) pour le comité ministériel du CIF (notamment à l'aide de la grille d'évaluation présente en annexe 3). 	<p>Exploitation des résultats des contrôles :</p> <p>→ Livrables du GT CIC 2021 - Évaluation du CIC dans les SD SQC/03_Animation/03_Groupes de travail/2021_Evaluation du dispositif CIC dans les services déconcentrés</p>

Pour mémoire ou pour aller plus loin, les documents et outils du CIF disponibles au niveau national sont accessibles via le [Serveur de la Qualité Comptable \(SQC\) partagé entre la DGFIP et la Direction du Budget.](#)

Questionnaire – Identification des besoins des ministères sur le développement du CIF

1.	<p>Le déploiement du contrôle interne financier vous paraît-il suffisant dans les services déconcentrés de votre Ministère ?</p>
2.	<p>Quels sont les moyens consacrés au contrôle interne financier dans les services déconcentrés de votre Ministère ?</p>
3.	<p>Comment est animé le réseau des référents du CIF dans votre ministère ? Quelles sont les modes de communication que vous utilisez avec ce réseau (communication descendante de l'administration centrale vers les services déconcentrés et ascendante des services déconcentrés vers l'administration centrale, organisation de rencontres périodiques) ?</p>

4.	<p>Les services déconcentrés de votre ministère ont-ils été informés des travaux conduits en 2022 lors de groupes de travail en administration centrale pour identifier les risques liés à la jurisprudence de la Cour de Discipline Budgétaire et Financière ? Si oui, via quel canal ?</p>
5.	<p>En conséquence, les services déconcentrés de votre ministère ont-ils été invités à réfléchir aux éventuelles mesures de maîtrise des risques complémentaires à adopter afin de couvrir ces risques ? Si oui, merci de préciser des illustrations, susceptibles d'être mutualisées.</p>
6.	<p>Le cas échéant, indiquez les <u>difficultés</u> ou besoins rencontrés dans le développement du contrôle interne financier dans vos services déconcentrés (gouvernance, moyens, outils, etc.).</p>